



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de

l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84

libre.pensee@wanadoo.fr – <https://www.fnlp.fr>

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

A propos du coup d'État en Bolivie

Mme **de Montchalin**, ministre d'**Emmanuel Macron** et **Edouard Philippe**, a affiché au nom du gouvernement, un soutien à peine voilé aux putschistes. Les principaux médias ont évidemment illustré cette position honteuse.

Cette image de la sénatrice autoproclamée Présidente de Bolivie, brandissant une énorme *Bible* qu'elle réinstalle dans le palais présidentiel, résume bien ce qui se trame.

En février 2009, l'**Ambassade de Bolivie à Paris** avait pris contact avec la **Fédération Nationale de la Libre Pensée** pour discuter du communiqué que nous avons publié pour saluer la nouvelle Constitution de Bolivie qui instaurait la Séparation de l'Église et de l'État : la communication avait été chaleureuse et nous avons bien sûr souhaité que la présidence d'**Evo Morales** soit l'occasion de renforcer nos liens en Amérique Latine.



Nous savions aussi, les uns et les autres, que cette Séparation des Eglises et de l'État avait un contenu social, vis à vis des Amérindiens, mais aussi et surtout vis à vis de l'appropriation par le peuple de Bolivie des richesses de son sous-sol.

Nous rappelions dans ce communiqué : « *Cela n'a pas été sans mal ni sans violences tant les forces réactionnaires ont mis tout leur poids dans la balance. A tel point que l'Assemblée Constituante dût abandonner Sucre la capitale constitutionnelle pour la ville minière d'Oruro où elle put travailler en sécurité sous la protection des jeunes, des paysans et des mineurs.* »

Avec émotion, parce que cette nouvelle Constitution comporte un certain nombre de dispositions que la Libre Pensée ne peut qu'approuver :

- interdiction d'installation de bases militaires étrangères,*
- reconnaissance de plusieurs types de propriété y compris la propriété communautaire, dans le même temps qu'il y aura limitation de la grande propriété appelée « latifundia »,*
- interdiction de l'aliénation des ressources naturelles au profit de puissances, entreprises ou personnes étrangères, acte considéré désormais comme un crime.*

Avec émotion parce cette nouvelle Constitution sépare les Eglises de l'Etat. La Bolivie sera donc le premier Etat d'Amérique du Sud à adopter constitutionnellement la Laïcité, puisque le Mexique fait partie de l'Amérique du Nord. La Bolivie ouvre le chemin à tous les peuples d'Amérique latine.

Il faut peser à son juste poids ce que cette décision représente de conviction et de détermination.

Il faut se convaincre du poids de cette mesure dans un continent dominé depuis 1492 par l'Eglise catholique.

Il faut considérer la valeur exemplaire de ce vote populaire, car ce n'est pas une Assemblée qui a pris une décision, mais un peuple tout entier qui en s'exprimant démocratiquement a, selon la vieille formule, décidé : « l'Eglise chez elle et l'Etat chez lui ». »

Quelle qu'ait été la suite, ce qui a été exprimé par cette Constitution reste totalement d'actualité et cela désigne, dix ans après, ceux qui sont les auteurs de ce coup d'Etat, dont nous espérons que la mobilisation viendra à bout.

***Nous assurons le peuple bolivien de la
solidarité des libres penseurs de France***

Paris, le 15 novembre 2019